

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Il s'agit d'un dossier important puisque c'est l'autorisation de signer le contrat enfance jeunesse avec ses deux volets qui étaient auparavant le contrat enfance d'un côté et le contrat temps libre de l'autre. Le fait de fusionner ces deux contrats entraîne une meilleure cohérence dans le développement de nos politiques éducatives, de 0 à 18 ans, et permet d'assurer les articulations et la cohérence entre ces différents points.

Par contre, je ne peux que regretter le contexte beaucoup plus contraint dans lequel ce contrat doit être signé. Je ne donnerai qu'un chiffre de ce point de vue. Les nouvelles conditions imposées par le Gouvernement à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales vont représenter en 2010 une perte de 3 millions d'euros de recettes pour la ville. Je pense que les contribuables lyonnais apprécieront, et verront que l'on peut faire beaucoup de promesses par ailleurs, mais il faudrait commencer par ne pas supprimer les recettes de la ville.

Mme YEREMIAN Madeleine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous demandez ce soir notre approbation pour signer le Contrat enfance et jeunesse pour l'année 2010. Vous savez à quel point ce sujet est cher à notre Groupe. Aussi, je tiens à vous faire part, Monsieur le Maire, de quelques points qui ont attiré mon attention dans ce rapport.

Le Contrat enfance conclu en 2001 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de cinq ans et prolongé jusqu'au 31 décembre 2006 a permis à la Ville de Lyon de bénéficier d'un financement national pour le fonctionnement de 700 nouvelles places créées et des 10 relais d'assistantes maternelles et de diverses actions qualitatives menées.

Le coût de la création d'une place en crèche, travaux immobiliers, revient à 34 000 euros et le coût de fonctionnement est d'environ de 19 000 euros par an et par place. La participation financière des parents est d'environ 18 % et la participation de la Caisse d'Allocations Familiales par la prestation service unique et la prestation service enfant, est d'environ 47 % et la participation de la ville est donc de 31 %

Votre politique, Monsieur le Maire, manque un petit peu d'ambition, vous ne serez pas surpris de mon propos, ce qui nuit à la poursuite de projets innovants.

Le nouveau contrat proposé ce soir ne répondra pas aux attentes des Lyonnais car il n'est que la poursuite d'une politique classique de gestion de l'existant. Vous allez me répondre, comme l'a dit M. Fournel, que l'Etat a diminué sa participation. Et bien comme chaque fois, votre

Opposition vous interpelle et je préciserai cependant que l'Etat cherche plutôt à multiplier et à diversifier les modes de garde. C'est un petit peu différent.

Le coût de création d'un berceau municipal est donc de 34 000 euros alors que d'autres modes de garde sont possibles comme nous vous l'avons rappelé à maintes reprises dans l'enceinte de notre Assemblée. Les crèches d'entreprises et les crèches privées ne connaissent pas un développement suffisant, loin s'en faut. Développer les crèches privées, comme c'est le cas actuellement dans de nombreuses villes, permet de limiter les investissements pour la collectivité et permet la création de nombreux berceaux dans des délais beaucoup plus courts.

D'autres modes de garde pourraient se développer si les familles en avaient les moyens. Nous ne pouvons donc malheureusement que faire le constat suivant. Votre mandat, en matière politique de la petite enfance s'inscrit dans une vision de gestion de la ville et non pas d'anticipation, ni d'innovation, comme le nécessiterait la situation catastrophique que connaissent bon nombre de jeunes parents lyonnais qui se heurtent à l'impossibilité de pouvoir obtenir une solution de garde pour leurs enfants. Néanmoins, Monsieur le Maire, nous voterons ce dossier.

M. LE MAIRE : Monsieur Fournel, vous voulez dire un mot ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Très rapidement, même si nous aurons à y revenir le 21 décembre lors de la signature officielle du contrat, je profite de l'occasion pour vous inviter dans les salons de l'Hôtel de Ville. Mais il y a tout de même des choses que je ne peux pas laisser passer.

Certains parlent de diversification, nous on l'a faite puisque concernant les assistantes maternelles, il existait 4 relais, on est passé à 14. Plus 10 relais d'assistantes maternelles ! C'est donc un appui à un autre mode d'accueil et de garde que la crèche.

Vous parlez des crèches d'entreprise, au 31 décembre 2006, il y a eu 77 berceaux, 2 crèches d'entreprise dans le cadre de contrats tripartites. Sachez que dans l'année 2007 qui a suivi, c'est 110 berceaux de crèches d'entreprise, 3 nouvelles crèches d'entreprise qui ont été créées. On est à 5. On a un des plus forts résultats sur le plan national sur la diversification avec les crèches d'entreprise. Sachez simplement, Madame, qu'ils ne sont pas très heureux eux non plus des décisions prises par la CNAF et le Gouvernement dans le cadre des nouveaux contrats puisqu'on les a lancés dans cette opération de gestion il y a un an et demi et maintenant on leur dit, « et bien on vous baisse de 65 à 55 % les contributions de l'Etat à votre projet ». Ce n'est pas la meilleure façon d'encourager l'initiative privée dans ce secteur.

Troisième élément, vous parlez de la garde à domicile et de la garde partagée. C'est pour ça que nous avons fait un séminaire au mois

de février avec l'ensemble des acteurs lyonnais sur cette question pour discuter justement des moyens d'avancer. On avait même invité d'ailleurs l'élu de Paris qui a pu ainsi comparer les dispositifs lyonnais et parisiens.

Et bien, nous avons repris dans le contrat les conclusions de ce séminaire passé avec les acteurs car ça a été le fil rouge, si je puis dire, de notre attitude tout au long de ce mandat : c'est de rassembler les acteurs, de construire les projets avec eux et à partir du bilan et du diagnostic, de faire les nouvelles propositions.

Vous parlez de manque d'ambition mais ce n'est pas nous qui manquons d'ambition ! C'est le Gouvernement qui limite nos capacités de développement, c'est ça la réalité. Et si j'ai bien compris, vous avez avancé une proposition avec vos nouveaux amis de l'UMP, d'une mesure qui coûterait en année pleine 26 M€ pour 10 000 personnes. Et bien, il faudra m'expliquer comment vous pouvez dans un débat budgétaire, réclamer toujours plus d'économies, dire que vous n'augmenterez pas les impôts et proposer de pratiquement tripler le reste à charge de la Ville sur la politique de l'enfance, j'aimerais bien avoir la réponse à cette question.

M. LE MAIRE : J'ajouterai un point pour aller jusqu'au bout du débat. Parce qu'effectivement, mes services m'avaient alerté sur le coût de votre proposition. C'est 15 points d'impôts. Je me suis dit, ça fait déjà quand même beaucoup.

Du coup, je suis allé voir d'un peu plus près votre proposition mais je me suis aperçu que ce n'était qu'un aspect de vos propositions parce que la première c'était effectivement de donner 200 euros mensuel pour les familles qui ne font pas appel à une solution de garde déjà subventionnée par la Ville mais qu'ensuite, il y a une journée de libre pour les nounous et donc il faut financer les structures qui permettent d'accueillir effectivement les enfants le temps que les nounous aient leur journée de libre. Que troisièmement, il faut former les parents bénévoles, ce qui a un coût. Que quatrièmement, il faut financer les crèches d'entreprise. Que cinquièmement, il faut inciter à la création de berceaux par un mécanisme de réduction fiscale. Que sixièmement, il faut inciter à la création de structures privées. Que septièmement, il faut favoriser l'image de la profession d'assistante maternelle en partenariat avec le Département, ce que nous demandons depuis quelques années. Parce qu'aujourd'hui, le point faible de la garde en dehors de la crèche, c'est qu'on ne trouve plus de « nounous » qui soient suffisamment formées. Et ça, c'est le véritable point. Tous ceux qui sont confrontés à ces problèmes savent qu'ils embauchent une, deux, trois, quatre personnes avant de trouver la personne compétente pour laisser effectivement leurs enfants. C'est là où le bas blesse et c'est ce que nous demandons au Conseil Général. J'espère que sur ce point là, on va effectivement bouger dans les prochains mois ou dans les prochaines années.

Enfin, créer un label « nounous lyonnaises », je veux bien, j'accorde le label, je prendrai le label dès que nous aurons effectivement

des nounous formées. Nous en avons discuté la semaine dernière avec M. Fournel et l'ensemble des partenaires qui étaient à peu près d'accord sur ce constat.

Madame Psaltopoulos, vous vouliez dire deux mots.

Mme PSALTOPOULOS Jacqueline : Je vais raccourcir un peu mon intervention. Je voudrais quand même simplement vous dire, Monsieur le Maire, que nous nous félicitons, nous l'équipe municipale, de cette politique que vous avez menée en matière de petite enfance tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Effectivement, quoique l'Opposition puisse penser et écrire, 700 places ont bien été créées et ça c'est important pour les familles. 1 900 enfants supplémentaires grâce au multi-accueil ont pu être accueillis dans nos structures.

Je m'inscris donc en faux par rapport à certaines accusations qui chercheraient à minimiser ces chiffres par rapport à tout ce que nous pouvons dire.

Je voudrais également signaler que dans le nouveau contrat 2007-2010, la Ville de Lyon a encore été sur un projet ambitieux. Seulement 326 places sont prévues par la Ville d'ici 2010. La CAF n'en retient que 238. Pourquoi en retient-elle 238 ? Parce qu'elle estime que certains secteurs comme les 2e et 6e arrondissements sont suffisamment pourvus et non prioritaires sociologiquement. Donc la Ville va prendre en charge uniquement ou « payer plein pot » je dirais, 88 berceaux. Vous prenez ainsi l'engagement, Monsieur le Maire, que tous les arrondissements soient traités à l'identique et ça, je crois que c'était important.

Différentes expérimentations seront faites : micro-crèches, développement de lieux parents/enfants. Je pense que dans le projet futur, des choses intéressantes sont envisagées.

Ce que je voudrais dire aussi en réponse aux accusations du Groupe Unir Pour Lyon reprochant à votre politique petite enfance, Monsieur le Maire, de s'inscrire dans une logique passéiste du tout municipal, je préciserai que la répartition actuelle des places en crèche est de 2 430 pour l'associatif contre 1 805 pour le municipal.

Alors que le Groupe Unir Pour Lyon dénonce, je cite « l'incapacité de la Gauche à mettre en œuvre de nouvelles politiques », que ce même Groupe affirme, je cite « la création de berceaux a atteint ses limites », pourquoi, M. Broliquier, c'est dommage qu'il soit parti, ne cesse de réclamer presque à chaque Conseil municipal, des structures de garde pour son arrondissement ? Au Conseil municipal de novembre, proposant une piste rue Vaubecourt, il répétait « vous ne voulez créer

aucune place en crèche entre Carnot et Bellecour ». Quelle incohérence entre les actes et les écrits. M. Broliquer n'est pas à une contradiction près.

Permettez-moi par contre, Monsieur le Maire, de m'interroger sur l'allocation municipale de garde d'enfants proposée par le Groupe Unir Pour Lyon et l'UMP, comme une innovation centrale, capable de renouveler profondément l'offre de garde et de répondre au choix des parents. Cette proposition consisterait à verser un salaire à la mère pour qu'elle reste au foyer, cantonnée à la garde de ses enfants.

Je dois l'avouer, je ne suis qu'à demi surprise car la droite s'est traditionnellement positionnée de cette manière. Quelle vision passéiste du désir ou des attentes des femmes ! Les femmes, même avec plusieurs enfants, veulent garder leur indépendance, rester ou rentrer dans le monde du travail et participer à la vie citoyenne.

D'après la Droite encore, cette allocation mensuelle aiderait les familles à financer une assistante maternelle. Certes, le coût d'une assistante maternelle est cher pour les familles, mais ce qu'elles recherchent avant tout, c'est de pouvoir confier leurs enfants en toute sécurité à une équipe de professionnels, donc en crèche, l'assistante maternelle n'étant choisie qu'à défaut. Les parents trop souvent déplorent un manque de contrôle du Conseil général et attendent un renforcement de la professionnalisation des assistantes maternelles.

Quant à la création du label Nounous lyonnaises pour la garde à domicile, comment imaginer et affirmer que ces salariées non agréées, donc non suivies par le Conseil général, avec une formation moindre de 25 heures au lieu de 60 heures pour les assistantes maternelles, pourraient répondre qualitativement aux attentes des familles. La formation n'est-elle pas le garant de la professionnalisation ?

De plus, il faut savoir que l'allocation municipale de garde d'enfants, vous en avez parlé Monsieur le Maire, prônée par la Droite voudrait rompre avec un système actuel soi-disant inefficace et coûteux. Or, cette allocation chiffrée par l'Opposition à 29 millions d'euros correspond au coût de création de 867 berceaux. Aussi, je tiens à réaffirmer qu'au Parti Socialiste, nous sommes pour un service public de la Petite Enfance. Certes les structures ont un coût, mais nous préférons investir pour nos enfants aujourd'hui et pour le futur dans de nouveaux projets qualitatifs plutôt que de distribuer les deniers publics à fond perdu.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)